



Le SNCTA a obtenu, dans le Protocole social 2023-2027, la validation d'une de ses revendications majeures : l'accès au HEB pour les ICNA. La grille indiciaire du grade en chef a donc été modifiée pour que son indice terminal atteigne désormais l'échelon HEB.

Cette avancée historique marque une double reconnaissance de l'expertise des ICNA, d'une part par la progression salariale qu'elle offre aux contrôleurs aériens ayant déjà atteint le HEA3 et d'autre part par la majoration qu'elle apporte aux futurs retraités.

Depuis la signature du Protocole, le SNCTA a poursuivi son travail pour s'assurer d'une publication du décret statutaire ICNA dans les meilleurs délais afin que les ICNA bénéficient au plus vite :

- ☀ d'une prise d'effet rapide sur leur rémunération : **le HEB2 est versé de manière effective sur la paie du mois d'octobre 2025** pour les ICNA qui, au 1^{er} juillet 2025, étaient au HEA3 depuis plus d'un an (avec effet rétroactif à cette date). Ils atteindront le HEB3 dès juillet 2026 ;
- ☀ d'une **évolution de la pension des ICNA** partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'évolution du reste de la grille indiciaire ICNA est également effective dès le mois d'octobre 2025 : extension du grade normal dans le cadre du corps unique et du grade divisionnaire pour culminer au HEA3, actant ainsi le « HEA pour tous ».

Avancée majeure pour le corps des ICNA résultant du travail continu du SNCTA, et juste reconnaissance de la haute expertise des contrôleurs, l'accès au HEB est aujourd'hui concrétisé !